

Job seeking | La recherche de travail

La recherche de travail

Le taux de chômage global de l'Italie est de 11,5%, mais pour les jeunes Italiens, cette statistique est beaucoup plus élevée. Les jeunes adultes italiens sont susceptibles de ne trouver que du travail temporaire ou pas du tout. Pour les jeunes de 15 à 24 ans, le taux de chômage en Italie est de 37,9%, ce qui le place parmi les plus élevés de l'UE pour le chômage des jeunes, derrière la Grèce et l'Espagne. Les travailleurs âgés, dont beaucoup envisagent de prendre leur retraite rapidement, bénéficient d'un emploi permanent et stable, assorti d'une pension et d'avantages sociaux. L'Italie a également l'un des plus grands écarts de genre de l'UE, selon le dernier classement du Forum économique mondial sur le genre. Avec un secteur d'activité informel important, l'Italie est également vulnérable aux fluctuations économiques mondiales.

Vibo Valentia est la province italienne qui affiche les taux d'emploi les plus faibles du pays: seuls 35,8% des 15-64 ans ont un emploi, contre 71,4% à Bolzano (la province ayant les taux les plus élevés). Ailleurs dans le Sud, avec 32,2%, Crotone affiche les taux de chômage les plus élevés; Cosenza détient le record peu enviable du taux de chômage le plus élevé parmi les jeunes femmes (84,4%) dans toute l'Italie.

L'Italie se situe au deuxième rang des différences entre les taux d'emploi des hommes et des femmes (18,3%) dans toute l'Europe. Seule Malte présente une plus grande différence (25,2%). Ce ne sont là que quelques-uns des faits marquants pour 2016, présentés par l'Observatoire statistique du travail au début du mois de janvier, dans leur "Premier rapport sur la dynamique du marché du travail dans les grandes villes et provinces italiennes". L'enquête révèle que le niveau de scolarité des travailleurs italiens est très faible par rapport au reste de l'Europe: près du tiers des diplômés sont des diplômés du premier cycle du secondaire (31,8% contre 17,8% dans la moyenne européenne). Les niveaux d'éducation sont extrêmement bas dans le Sud, en particulier dans la province de Nuoro, où 55,1% des employés n'ont pas achevé la scolarité obligatoire.

Seuls 21% des travailleurs sont diplômés, contre une moyenne européenne de 33,4%; Ce chiffre souligne la nécessité de mettre en place des politiques visant à mettre un terme à la fuite des cerveaux chez les jeunes diplômés italiens. La principale cause d'alarme en termes de chômage (et cela ne pouvait pas être autre chose) est le chômage des jeunes: 40,3%, le taux de l'Italie est plus du double de la moyenne européenne (20,3%), avec des pics dramatiques dans la province de Medio Campidano (74,7%). On trouve des chiffres plus flatteurs à Bolzano (11,9%), où l'apprentissage par diplôme est plus répandu et répandu - ce que l'on appelle le «système dual».

L'Observatoire a également étudié les travailleurs immigrés dans les 13 plus grandes villes d'Italie, soulignant que les taux d'emploi à l'étranger (66,6%) sont, en moyenne, supérieurs de 9 points de pourcentage aux taux d'emploi italiens. Cet écart est le plus faible à Milan (69,4% chez les Italiens, 72,9% chez les immigrés), mais s'élargit de manière significative à Naples (58,3% contre 34,8%). Selon des experts, le pays connaît des difficultés et une croissance économique incertaine, mais la croissance de l'Italie existe et devrait se poursuivre. Il y a lieu de faire preuve d'un optimisme prudent à l'égard des demandeurs d'emploi.

Les taux d'emploi des personnes peu scolarisées restent nettement inférieurs à la moyenne: depuis le début de la crise économique, le taux d'emploi a diminué de 3 points pour les personnes n'ayant qu'un diplôme d'études primaires et de 5,4 pour les personnes n'ayant qu'un diplôme intermédiaire. Ce qui est particulièrement inquiétant, en particulier, c'est le phénomène des jeunes de 15 à 24 ans qui ne participent à aucune activité professionnelle ou qui sont inclus dans le parcours éducatif / de formation (NEET), estimé à environ 1,27 million (dont 181 000 étrangers), 21 % de la population de ce groupe d'âge. Ce pourcentage dépasse 30% dans certaines des régions les plus importantes du sud de l'Italie (Campanie, Calabre et Sicile).

Dans ce contexte, il est plus important de mieux comprendre quels sont les emplois les plus recherchés par les jeunes, c'est-à-dire : les professions peuvent être suivies sans qualifications élevées ou obtenues de manière non formelle et les emplois dans lesquels les jeunes issus de groupes défavorisés (jeunes handicapés, réfugiés) peuvent réussir.

“Garanzia Giovani” (Garantie pour la jeunesse en ENG): Décret législatif du 21 avril 2000, n ° 181 (version actuelle après amendements) donne déjà la garantie

d'une offre concernant "la proposition d'adhérer à une initiative d'insertion professionnelle / de formation professionnelle / toute autre mesure favorisant l'insertion professionnelle", en ce qui concerne les jeunes (jusqu'à 25 ans ou titulaires d'un diplôme universitaire, jusqu'à 29 ans) dans les quatre mois suivant le début du chômage. Depuis quelque temps déjà, les Régions tentent de limiter les effets négatifs de la crise. Par la mise en place de politiques intégrées de formation et d'emploi. Dans de nombreux cas, ils ont utilisé des "plans spéciaux pour l'emploi des jeunes", en supposant que des mesures extraordinaires soient nécessaires pour aider les jeunes à entrer sur le marché du travail de manière qualifiée.

Dans ce contexte, le décret-loi du 12 septembre 2013 N. 104 (converti avec des amendements dans la loi N. 128/2013):

- introduire des outils pour renforcer l'orientation dans le système éducatif au sein des écoles secondaires complètes (6,6 millions d'euros), afin d'aider les étudiants à développer des projets de formation et des projets professionnels adaptés à leurs compétences et à leurs attentes.
- renforcer l'apprentissage par le travail dans les écoles secondaires (en particulier les instituts techniques / professionnels), organisé par les centres techniques et professionnels
- mettre en œuvre le système d'apprentissage basé sur le travail, l'expérience professionnelle, les stages et l'enseignement en laboratoire; le ministère de l'éducation adoptera une réglementation sur les droits et devoirs des élèves des deux dernières années du secondaire impliqués dans les cours de formation.

Loi-décret du 28 juin 2013, n ° 76 (converti avec modifications dans la loi du 9 août 2013, n ° 99) "Primi interventi urgenti per la promozione dell'occupazione, en particulier giovanile". Plus particulièrement, cette loi prévoit une incitation pour le recrutement de jeunes travailleurs (âgés de 18 à 29 ans) sous contrat à durée indéterminée. La première phase de mise en œuvre de l'incitation (qui concerne les recrutements postérieurs au 7 août 2013) a déjà impliqué environ 13 000 jeunes et 6 800 employeurs (au 17 octobre 2013). Le même décret prévoit également des mesures de simplification pour l'apprentissage et le financement d'un plan de promotion des stages et des mesures de travail indépendant et de création d'entreprises dans le Sud. Ces mesures s'ajoutent à un cadre général de soutien aux contrats d'apprentissage: ces contrats bénéficient notamment d'un

taux d'imposition extrêmement favorable. Enfin, pour atteindre les objectifs de la garantie, l'article 5 du décret n ° 76/2013 a établi une structure de mission spéciale qui implique, outre le ministère du travail et ses agences techniques (Isfol et Italia Lavoro), le ministère de l'éducation, du ministère du développement économique, du département de la jeunesse, du ministère des finances, des régions et des provinces autonomes, du syndicat des provinces et des chambres de commerce (Unioncamere).

Les mesures existantes sont principalement cofinancées par le FSE. L'Italie est l'un des États membres bénéficiant d'un soutien supplémentaire par l'intermédiaire des équipes d'action de la Commission européenne en faveur des jeunes PME, visant à mieux cibler les fonds structurels en faveur de l'emploi et de la création d'emplois. Environ 6 400 millions d'euros de financement de l'UE ont été réaffectés grâce au travail de l'équipe d'action; 128 300 jeunes et environ 28 000 PME sont ainsi susceptibles de bénéficier d'une réaffectation des fonds.

Grâce à l'utilisation des fonds structurels, un plan d'action pour la cohésion a été adoptée en Italie pour accélérer la mise en œuvre des fonds structurels dans le cadre de la Meridione. 3,7 milliards d'euros (dont 1,4 milliard en faveur de l'éducation et de l'emploi) ont été affectés en décembre 2011 à des programmes opérationnels régionaux axés sur l'éducation, l'emploi, les chemins de fer et l'agenda numérique.

Loi 12 mars 1999, n. 68, sur le droit du travail pour les personnes handicapées. Cet amendement mentionne toutes les catégories en les divisant en maladies physiques et mentales et indique que les secteurs privé et public doivent engager des personnes handicapées au sein de leur personnel.